

Zeitschrift: Mitteilungen aus dem Gebiete der Lebensmitteluntersuchung und Hygiene = Travaux de chimie alimentaire et d'hygiène
Band: 36 (1945)
Heft: 4-5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MITTEILUNGEN

AUS DEM GEBIETE DER

LEBENSMITTELUNTERSUCHUNG UND HYGIENE

VERÖFFENTLICHT VOM EIDG. GESUNDHEITSAMT IN BERN

Offizielles Organ der Schweiz. Gesellschaft für analytische und angewandte Chemie

TRAVAUX DE CHIMIE ALIMENTAIRE ET D'HYGIÈNE

PUBLIÉS PAR LE SERVICE FÉDÉRAL DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE À BERNE

Organe officiel de la Société suisse de chimie analytique et appliquée

ABONNEMENT: Schweiz Fr. 10.— per Jahrgang. Preis einzelner Hefte Fr. 1.80
Suisse fr. 10.— par année. Prix des fascicules fr. 1.80

BAND XXXVI

1945

HEFT 4/5

Le dosage des méthylpentoses et des méthylpentosanes en présence de substances furfuroïdes

Par *Alfred Torricelli*

(Laboratoire du Service fédéral de l'hygiène publique à Berne)

Introduction

Pour doser les méthylpentoses en présence de pentoses nous ne disposons à ma connaissance que d'une seule méthode, celle de *B. Tollens* et *W. B. Ellet*¹⁾ dont le principe est le suivant:

Les glucides sont distillés d'après *Tollens* avec de l'acide chlorhydrique de concentration déterminée en vue de la transformation des pentoses et pentosanes en furfurole, et des méthylpentoses et méthylpentosanes en méthylfurfurole. On précipite ensuite les deux aldéhydes sous forme de furfurolophloroglucide et de méthylfurfurolophloroglucide dans le distillat obtenu. Le premier de ces produits de condensation étant presque insoluble dans l'alcool éthylique et le second s'y dissolvant au contraire facilement, cette différence de solubilité est utilisée pour les séparer l'un de l'autre. La détermination quantitative se fait gravimétriquement par pesée avant et après la séparation.

Pour le dosage dans des produits qui, tels que le vin par exemple, renferment un faible pourcentage de pentose (0,05 — 0,15 %) et de méthylpentose (moins de